



INFORMATIONS MUNICIPALES Mars 2022

Secrétariat de Mairie

À la suite du départ de notre secrétaire et pour le mois de mars, les permanences de secrétariat seront tenues par des membres du conseil.

Il sera possible de se présenter les **Mardi de 16h - 18h** et **Jedi de 10h-12h**

Tout ce qui ne pourra pas être traité immédiatement sera pris en compte et revu avec Mme la Maire et Mme la secrétaire de Dung qui a bien voulu nous assister en attendant le recrutement d'une nouvelle secrétaire.

Elections Présidentielles et Législatives 2022

Les dates des élections sont fixées aux dimanches 10 et 24 avril pour les élections présidentielles, et 12 et 19 juin pour les élections législatives.

Journée environnement

Comme chaque année, la commission environnement a programmé le ramassage des déchets aux abords et dans le village. Celui-ci aura lieu **samedi 26 mars à partir de 10h**.

Dans un souci écologique, la commission environnement a acté le passage du grand mur en fleurissement permanent. Cette journée sera également mise à profit pour débiter la préparation du terrain en vue de la future plantation.

Il est à noter que le financement des travaux sera entièrement pris sur le bénéfice du marché du soir, gracieusement mis à disposition par l'association « animation villageoise ».

Rendez-vous devant la mairie.

Collecte des déchets

Au 01/01/2023, la redevance des déchets collectés par PMA passera sur un mode incitatif, qui a pour objectif de :

- réduire la quantité d'ordures ménagères collectées et augmenter les quantités de déchets recyclables,
- responsabiliser l'utilisateur sur sa production de déchets et son utilisation du service,
- maîtriser les coûts, et notamment anticiper les fortes hausses à venir,
- se conformer à la réglementation en vigueur.

Le tarif de redevance sera composé :

- D'une part constituée du forfait d'accès au service et de 12 levées par an
- D'une part variable complémentaire liée aux nombres de levées supplémentaires

A cette date, la grille tarifaire n'est pas encore connue.

Pour les déchets recyclables, une étude est en cours pour décider du maintien des points R tels qu'ils existent actuellement, ou leur remplacement par un bac « Jaune » collecté par PMA (le verre et les biodéchets devront toujours être déposés au point R).

L'étude montre que la mise en place d'un bac jaune augmentera le niveau de tri, mais impliquera un coût supplémentaire pour les foyers (en cours de calcul).

Une délibération sera prise en mars 2022 par le conseil communautaire de PMA sur ce sujet.

Collecte des biodéchets

Pour les habitants de Saint-Julien qui n'ont pas encore leur Bioseau, ceux-ci sont disponibles à la Mairie, lors des heures de permanence de secrétariat ou de Mme la Maire. Ils sont fournis avec un lot de sacs papier, qui peut être renouvelé au secrétariat.

Le collecteur pour les Biodéchets se trouve au point R.

Feux de broussaille

Peut-on brûler des déchets verts dans son jardin (feuilles, branches, ...) ?

Les déchets verts sont constitués des végétaux (secs ou humides) de jardin ou de parc. Il s'agit :

- de l'herbe après tonte de pelouse
- des résidus de taille de haies et arbustes
- des feuilles mortes
- des résidus de débroussaillage
- des résidus d'élagage

Il est possible :

- de les utiliser en paillage ou en compost individuel car ils sont biodégradables, c'est-à-dire qu'ils se décomposent avec le temps
- de les déposer à la déchetterie de Désandans.

Il est interdit :

- de les brûler à l'air libre
- de les brûler avec un incinérateur de jardin.

Brûler des déchets verts, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement, peut apporter des troubles de voisinage (odeurs ou fumées) et des risques d'incendie.

La personne qui brûle des déchets verts à l'air libre peut être punie d'une amende de 450 € maximum. Si ses voisins sont incommodés par les odeurs, ils peuvent par ailleurs engager votre responsabilité pour nuisances olfactives.

Recensement et Journée défense et citoyenneté (JDC)

Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser. Cette démarche se fait à la Mairie, sur présentation d'une pièce d'identité.

La journée défense et citoyenneté (JDC) est une journée d'information sur les institutions françaises, les droits et les devoirs du citoyen. La JDC fait suite au recensement des jeunes Français. Vous devez y participer avant d'avoir 18 ans (ou avant 25 ans dans certains cas).

1 à 2 mois après le recensement, il est possible de créer son compte sur le site <https://presaje.sga.defense.gouv.fr/> de façon à pouvoir échanger avec le service de la JDC, télécharger votre convocation et votre attestation de participation

Signalement d'activité nocturne

Les bénévoles du Groupe local Ligue Protection des Oiseaux Pays de Montbéliard seront sur le terrain de Saint-Julien courant mars, pour effectuer une enquête concernant la population de la Chouette Chevêche d'Athéna. Ces bénévoles effectueront 2 passages, en divers point du territoire communal, entre 21h et minuit, en utilisant la technique de la repasse (bande sonore alternant des temps de silence et des cris spécifiques pour obtenir la réponse d'un mâle marquant ainsi son territoire), dans le cadre spécifique prévu par la loi sur les espèces protégées.

Toutes ses informations sont disponibles sur l'application PANNEAU POCKET pour smartphone et tablette

(Téléchargeable sur Play store et Apple store)

